

LE MOT DU MAIRE

Chères Bellotières, chers Bellotiers,

Cette troisième lettre d'information vous informe des projets et des réalisations du conseil municipal effectués depuis le printemps.

Les manifestations organisées par la Mairie et les différentes associations de Bellot ont connu un grand succès : la Brocante du 24 mai, l'exposition de peintures, la première édition des Foulées Vertes du 21 juin, les festivités du 14 juillet et la course cycliste du mois d'Août. De nombreux participants ont contribué à la réussite de ces événements.

Les travaux prévus par le conseil municipal ont été nombreux sur la commune cette année : changement des canalisations d'eau potable, voirie au hameau de Culoison, rue des Avônes et entretien des trottoirs dans différents secteurs. Ces travaux sont soit en cours, soit finalisés. D'autres viendront se rajouter d'ici la fin de l'année : éclairage public, travaux des sanitaires à l'école maternelle et vidéo-protection. Les baisses de dotations et de subventions de l'État nous contraignent à maîtriser nos investissements.

Le projet du Plan Local d'Urbanisme ou PLU de la commune sera soumis à enquête publique à la mi-novembre pendant un mois, ce qui vous permettra de le consulter et d'émettre vos avis et vos suggestions.

Pour information, je vous rappelle que **les horaires des permanences de Mairie** ont changé depuis le 2 octobre : le mardi de 9h à 12h, le mercredi de 14h à 17h et le samedi de 14h à 16h.

Cette fin d'année approchant, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et nous nous retrouverons pour les événements suivants :

- •Le Dimanche 20 décembre 2015 à partir de 16h30, spectacle de Noël organisé par la Mairie : spectacle de magie à 17h00 suivi d'un goûter ouvert à tous.
- •Le samedi 9 janvier 2016 à 18h : les vœux du Maire et du conseil municipal ainsi que la remise des prix des maisons fleuries à la salle polyvalente.

Le Maire, François HOUSSEAU

Lettre d'information disponible sur le site : www.mairie-bellot.fr

JEUX INTERVILLAGES

Les jeux intervillages ont eu lieu le 6 juin dernier à Villeneuve sur Bellot. Les participants de Bellot, de la Trétoire et de Villeneuve sur Bellot se sont affrontés dans une ambiance sportive et conviviale. C'est l'équipe de Bellot qui a remporté le trophée. C'est donc notre village qui organisera les jeux de 2016.

CLIC

À partir du 2 novembre et tous les premiers lundi du mois, le CLIC (centre local d'information et de Coordination) des 2 Morin mettra en place une permanence dans la maison communale des associations. Le CLIC s'adresse principalement aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou en situation de handicap, à leur entourage et aux professionnels concernés. L'action du CLIC repose sur une approche globale de la personne en fonction de ses besoins qu'ils soient sociaux ou médicaux.

TRAVAUX:

<u>École</u>: Les travaux auront lieu dans les locaux de la maternelle pendant les vacances de la Toussaint. Ils concerneront le changement des sanitaires, des menuiseries et de la mise en accessibilité de ces locaux, ainsi que l'amélioration des performances énergétiques.

<u>L'éclairage public :</u> Des travaux d'amélioration de l'éclairage public seront réalisés au cours du mois de novembre. Afin de réaliser des économies d'énergie, l'interruption de l'éclairage entre minuit et cinq heures sera effectuée sur l'ensemble du territoire communal (à l'essai).

Église : Remise aux normes de toute l'électricité.

VIDÉO-PROTECTION

Le projet a pris du retard pour des raisons administratives, mais son installation sera effective sur la place de l'Église dès que la nouvelle proposition sera validée par les Bâtiments de France.

LUTTE CONTRE LE BRUIT ET LES NUISANCES

Afin de maintenir une qualité de vie à laquelle nous sommes tous attachés, il est important que chacun respecte les règles élémentaires de bon voisinage.

Rappel de l'arrêté préfectoral : utilisation des tondeuses et autres machines à moteur thermique :

- Les jours ouvrés de 7h à 20h,
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- Les dimanches et les jours fériés de 10h à12h.

Les aboiements incessants des chiens sont également une nuisance pour le voisinage. De plus, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur la voie publique. Nous comptons sur la compréhension de leurs maîtres. Enfin, le règlement sanitaire départemental (article 84) interdit de brûler à l'air libre tout déchet polluant.

DIVERS

- Borne électrique : depuis avril, il est possible de recharger un véhicule électrique sur la place de l'Église.
- Cabinet Paramédical : Christine Fardeau, Kinésithérapeute, reçoit sur rendez-vous depuis le mois de février.
- Festival des Églises : ce 27 juin, 250 personnes étaient réunies pour une représentation de l'opéra de Puccini, « Mme Butterfly ».
- Journées du Patrimoine : 150 visiteurs ont été accueillis à l'Église par l'association de sauvegarde du patrimoine de Bellot « Au fil de Saint Loup ».
- CCAS : 80 personnes ont participé à ce repas communal qui se renouvelle depuis 35 ans comme l'a souligné Maurice Anne, président du club amitié et sourire.